

COMMUNICATEDEDENESS

Case 538 263, rue de Paris 93515 Montreuil Cedex

38

Tél: 01.55.82.87.49 Fax: 01.55.82.87.74 E-Mail: sg@sante.cgt.fr

FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

QUAND ORPEA UTILISE LA SANCTION POUR FAIRE PRESSION SUR LES LUTTES

Les syndiqué-e-s et élu-e-s CGT du groupe ORPEA dénoncent le comportement de la direction de l'établissement « Les Bords de Seine » à Neuilly-sur-Seine.

En effet, notre camarade Agnès GANE, élue CGT déléguée du personnel, du CE et du CHSCT a été mise à pied conservatoire, ce qui signifie qu'elle est exclue de l'établissement pour faute grave, jusqu'à son entretien préalable le 11 juillet.

Ensuite, ce sera l'attente de la décision de la direction sur la sanction disciplinaire qui peut aller jusqu'au licenciement.

Cela fait des mois que la direction a instauré un climat malsain à l'encontre de notre camarade avec la complicité de certains salariés de l'établissement.

Le seul reproche que la direction peut faire à Agnès, c'est son investissement auprès des salarié-e-s et le dévouement qu'elle apporte aux résidents dont elle a la charge.

Nous connaissons que trop bien les méthodes des directions ORPEA pour évincer les salarié-e-s qui osent revendiquer leurs droits ou dénoncer leurs mauvaises conditions de travail qui impactent la qualité de la prise en charge des résidents de nos établissements.

C'est pourquoi nous appelons à un rassemblement le mardi 11 juillet à 10 h 00, jour de son entretien :

Résidence « Les Bords de Seine » - 76, boulevard Bourdon - 92200 Neuilly-sur-Seine

Quand on touche à une élue de la CGT, c'est toute la CGT qu'on attaque.

Montreuil, le 6 juillet 2017